

Commune de Buthiers

17 Rue de la Mairie - 70190

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2016

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

Mrs Guy DIDIER - Didier MAGNIN – Jean Marc GIRINAL - Olivier PAGET - Mmes Brigitte COSTILLE – Annick GAUTHEROT.

Absents excusés : Mrs Nicolas HUMBERT – Lionel LAMIDIEU – André AURIERE – Hervé MILLET
Mme Lucienne GUENOT.

Madame Brigitte COSTILLE a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Adhésion au groupement de commandes organisé par la CCPR pour la maintenance des systèmes anti-incendie :

Le Maire explique que la CCPR et certaines de ses communes membres ont décidé de réaliser ensemble une seule et même procédure de commande publique pour la signature de marchés de maintenance des systèmes anti-incendie et de contrôle des installations électriques de leurs bâtiments classés ERP (Etablissement Recevant du Public).

Le Maire explique qu'il convient de passer un groupement de commandes entre la CCPR et les communes de **BOULOT ; BOULT ; BUTHIERS ; CIREY-LES-BELLEVAUX ; GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT ; MONTBOILLON ; PERROUSE ; QUENOCHÉ ; VORAY-SUR-L'OGNON** en vue de mener qu'une seule procédure de consultation et d'assurer les opérations de maintenance des systèmes anti-incendie et de contrôle des installations électriques de leurs bâtiments classés ERP avec un même prestataire.

Le Maire expose qu'une convention doit être établie entre toutes les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement (règles de consultation, définition des participants,...).

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du Nouveau Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre toutes les parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en place un groupement de commandes avec les communes de **BOULOT ; BOULT ; CIREY-LES-BELLEVAUX ; GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT ; MONTBOILLON ; PERROUSE ; QUENOCHÉ ; VORAY-SUR-L'OGNON** dans le cadre de la passation d'un marché pour la maintenance des systèmes anti-incendie et de contrôle des installations électriques de leurs bâtiments classés ERP,
- accepte les termes de la convention,
- autorise le Maire à signer la convention du groupement,

- autorise le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,
- précise que les frais de fonctionnement du groupement sont pris en charge par le coordonnateur (la CCPR),
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

3/ Droit de préemption : parcelles ZC15 - ZC 170b et AB70 – AB82 :

Le Maire présente deux dossiers pour lesquels il sollicite l'avis du Conseil municipal :

- parcelles ZC15 et ZC170b : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter,
- parcelles AB70 et AB82 : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

4/ Examen d'une proposition commerciale concernant le photocopieur de la mairie :

Le Maire présente le dossier adressé par la société REX ROTARY concernant la reprise du contrat de location du photocopieur. La société s'engage à prendre à sa charge les frais de pénalités liés à la rupture du contrat avec Avenir Bureautique (soit environ 1 800 €). Elle propose en outre un coût trimestriel de 320 € (au lieu de 400 € actuellement). D'un point de vue budgétaire, la question d'un achat en pleine propriété ou d'une location-vente mérite d'être approfondie. Le dossier sera réexaminé dans ce sens, lors d'un prochain Conseil.

5/ Calendrier prévisionnel des travaux de renouvellement des canalisations d'eau Rue de la Prairie et Rue de Traverse, et des aménagements sécuritaires Grande Rue :

Canalisations d'eau :

L'appel d'offres a été publié dans l'Est Républicain le 24 juin et sur le site internet « marchés publics ».

Le dossier de consultation a également été envoyé à 12 entreprises.

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 27 juillet à 17H30.

La durée prévisionnelle des travaux est de 2 mois avec une échéance aux environs du 30 novembre 2016.

La réalisation effective des travaux est conditionnée à l'octroi de la subvention du Conseil départemental dans le cadre du plan de relance 2016.

Travaux d'aménagements sécuritaires Grande rue :

Deux plateaux surélevés seront réalisés Grande rue : l'un côté Voray/l'Ognon, l'autre côté Perrouse.

Nous sommes dans l'attente de l'autorisation du Conseil départemental pour déplacer le panneau d'entrée dans le village, sachant qu'une distance de 80 mètres entre le panneau d'agglomération et le plateau surélevé est nécessaire.

6/ Questions diverses :

.Eau potable :

Un gout d'eau de javel dans l'eau aux robinets a été signalé par certains habitants.

Suite à un incident très ciblé dans le village, concernant la desserte en eau potable de 2 habitations, le dosage de l'eau de javel a été effectivement augmenté légèrement pendant 48 heures. Tout est revenu dans l'ordre. Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un appareil mesurant le résiduel en eau de javel. La mesure est faite tous les jours par un conseiller municipal et les ajustements nécessaires sont réalisés immédiatement.

.Epanchage de boues :

Le Maire informe le Conseil que le plan d'épandage des boues de la station de traitement de Besançon, a été validé par arrêté préfectoral du 10/06/2016 et ceci malgré l'opposition de nombreuses communes.

. Le Maire fait part au Conseil de la réception d'une carte postale expédiée par les élèves du pôle éducatif de Perrouse, de leur lieu de classe de découverte.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 30 août 2016 à 20H30.